Commune de Fouesnant

AVIS ADMINISTRATIF

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 29 juin 2021, le conseil municipal de FOUESNANT a décidé de prescrire d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU).
Cette délibération a été affichée en mairie à compter du 2 juillet 2021 pendant une durée d'un mois.
La délibération fixe les modalités de concertation suivantes :
- une information par le biais du site Internet de la Ville et au travers des publications municipales,
- l'organisation d'une exposition en Mairie sur les principaux éléments du PADD ainsi que sur le projet de zonage,
- la mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre pour recueillir les observations et suggestions du public,
- la création d'une boîte mail pour recueillir les observations du public,
- la tenue d'au moins une réunion publique.
Cette délibération est consultable en mairie et sur son site internet : www.ville-fouesnant.fr